

Nouveau service

Un nouveau service public numérique vous permet de connaître, à tout moment, l'état d'avancement de votre dossier.

1

Créez votre espace personnel sécurisé

2

Consultez votre affaire et vos documents (avis, convocations, récépissés)

3

Recevez par sms un rappel de vos convocations

Un nouveau service public numérique

PLUS SIMPLE

PLUS RAPIDE

PLUS EFFICACE



Plus d'informations sur justice.fr
ou dans les services d'accueil
de vos juridictions
(tribunal, cour d'appel...)

Ministère de la Justice

Vous voulez savoir où en est votre dossier ?

AUJOURD'HUI, C'EST POSSIBLE
24 H/24 H

Rendez-vous sur
justice.fr

justice.fr
LE PORTAL DU JUSTICIABLE

Pour suivre votre affaire en ligne

1

Complétez le formulaire de consentement à la dématérialisation de votre affaire disponible au service d'accueil de votre juridiction (tribunal, cour d'appel...)

2

Remettez le formulaire rempli au service d'accueil de votre juridiction ou envoyez-le par courrier. La copie recto-verso de votre pièce d'identité doit être jointe au formulaire ou présentée au service d'accueil ainsi que, le cas échéant, tout document justifiant de votre qualité de représentant légal d'une personne majeure ou mineure.

3

À la réception de vos identifiants par courriel, créez votre espace personnel sur justice.fr



4

Cliquez sur FranceConnect. Ce dispositif sécurisé vous permet de vous identifier grâce à un compte existant (ex. impots.gouv.fr). Cliquez ensuite sur l'icône ministère de la Justice.



5

Lors de votre 1^{ère} connexion, ajoutez votre dossier.



6

Prenez connaissance du déroulement de votre affaire, des dates clés, de vos documents...

